

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 07 novembre 2014

Membres en exercice :	Date de la convocation: 28/10/2014
34	<i>L'an deux mille quatorze et le sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES</i>
Présents : 24	
Votants: 28	Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gilbert LEPETITCORPS, Gérard MARCOUÏRE, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Robert SOUQUE
Pour: 28	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés: Lionel GAYSSOT par Francis BOUTES, Antoine MARTINEZ par Jean ARCAS, Rémy PAILLES par Gérard MARCOUÏRE, Robert TROPEANO par Kléber MESQUIDA
	Excusés: Jean-Luc FALIP, Francine MARTY, Alain MOULY, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL
	Absents:

Objet: Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le comité syndical le 13 juin 2014, délibération annulant et remplaçant celle du 7 Mars 2014,

Vu l'avis du CT du 11 Juillet 2014 pour 5 suppressions de postes,

Vu l'avis du CT du 3 Octobre 2014 pour 4 suppressions de postes et 3 créations de postes,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Postes de catégorie A :

- Suppression d'un poste d'ingénieur à temps complet destinée à la mission habitat,
- Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps complet destiné à l'animation de l'espace info énergie,
- Suppression d'un poste d'attaché territorial destiné à la mission environnement.

Postes de catégorie B :

- Suppression d'un poste de rédacteur destiné à la coordination budgétaire et comptable,
- Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe destiné à la coordination budgétaire et



- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe destiné à la coordination budgétaire et comptable,
- Suppression d'un poste de rédacteur à temps non complet destiné à la mission tourisme.

Postes de catégorie C :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (11 heures / semaine) destiné à l'entretien des locaux,
- Création de deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe destinés aux missions économie et finances,
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe destiné à la mission économie.

Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

Emplois permanents fonctionnaires	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Fonctions
Ingénieur principal	A	35	1	1	Cohésion sociale
Attaché	A	35	2	2	Ressources et moyens Développement économique
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35	1	1	Finances
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35	1	1	Habitat
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	35	2	1	Economie, finances
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	35	6	6	Communication, accueil, habitat, tourisme, finances.
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	35	2	2	Secrétariat, finances
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	30	1	1	Développement économique
TOTAL des effectifs d'emplois titulaires			16	15	

Emplois permanents non titulaires	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Fonctions
Attaché principal	A	35	1	1	Direction
Attaché	A	35	4	4	Habitat, Economie, Patrimoine
Attaché	A	30	1	1	Tourisme
Rédacteur	B	35	3	3	Habitat, services, tourisme
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	35	2	2	Santé, Environnement
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	13	1	1	Entretien des locaux
TOTAL des effectifs d'emplois non titulaires			12	12	

RF Sous Préfecture de Beziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24/11/2014 034-253403554-20141107-2014_07_11_03-DE

Total de l'effectif budgétaire : 28

Total de l'effectif pourvu : 27

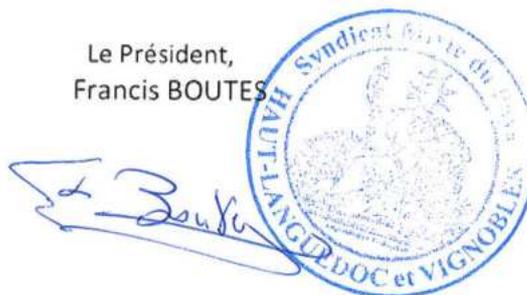
Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée d'adopter le tableau des effectifs ci-dessus et de décider que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le tableau des effectifs ci-dessus et décide que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 07 novembre 2014.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Scus Préfecture de Beziers (Herauld)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 24/11/2014 034 253403554-20141107-2014 07 11 03-DE